Image not found or type unknown

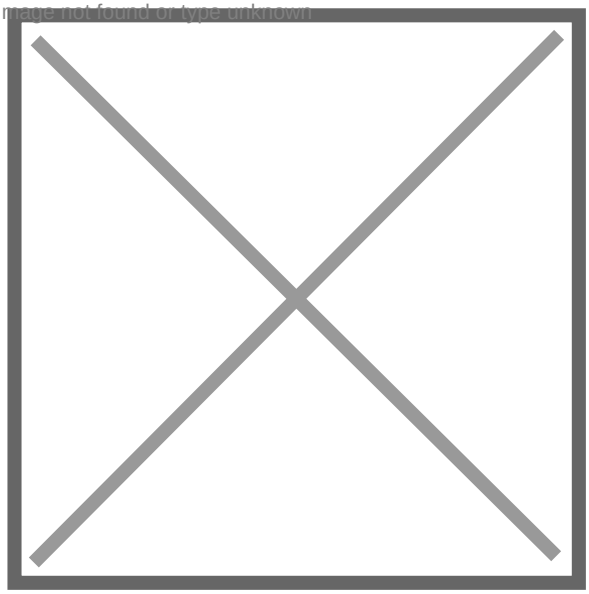

Quelles sont les caractéristiques de la plainte pour calomnie ici

Par **zephirconstant**, le **03/02/2014** à **14:18**

Bonjour,

J'ai eu à affronter un procès recemment qui relevait du tribunal de police (blessure legère n'ayant pas entrainé d'Itt et dégradation mineure), je n'ai pas été condamné à payer d'amende (un simple sursis). En revanche en me procurant le procès verbal d'audition de la partie adverse, je me suis aperçu après coup, que ceux-ci avaient déclaré que j'avais jeté des pierres sur des enfants et essayé d'ecraser une des plaignante avec ma voiture. Ceci est rigoureusement faux dans les deux cas, un des trois individus avec qui j'ai eu une altercation (j'avais dégradé certains de leur biens suite à un grave antécedent avec la mère du groupe concerné, ce qui n'etait pas intelligent certes) m'a etranglé jusqu'à perte de conscience en passant dans mon dos, tandis qu'un autre a essayé de m'obliger à regarder ses pieds lorsque j'ai repris connaissance. J'ai donc écrit au procureur pour expliquer que ma plainte pour etranglement n'avait pas été prise en compte, et celui-ci semble vouloir plutot se pencher sur la calomnie. Les policiers m'ont indiqué lors du procès verbal que le procureur a donc mandaté suite à mon courrier, que je ne pouvais pas poursuivre ma plainte pour violence, mais que seule la calomnie interessait le procureur. Je voulais savoir 2 choses : est-ce qu'effectivement je dois faire une croix sur le fait que ma plainte pour l'etranglement est passée aux oubliettes (lors du premier procès suite à la plainte contre moi pour dégradation de biens et ou ma plainte semble être passé inaperçue), et comment se caractérise la qualification de calomnie dans ce cas de figure (niveau, sanction fiancière encourue...etc).

D'avance merci.

Je tiens à preciser que l'antécedent avec la mère portait sur un embrigadement sectaire sans volonté de nuire fiancièrement mais m'ayant conduit à une situation précaire. J'ai expliqué de

moi-même aux policiers, que j'avais degradé des biens lui appartenant en desespoir de cause, ne pouvant pas porter plainte contre elle. Je ne crois pas que cela autorise quiconque à etrangler autrui ni a essayer de l'humilier ou à colporter des accusations mensongères pour se couvrir.

Par **sheryne77**, le **03/02/2014** à **21:02**

bonsoir

vous dites que vous vous étes procurez eprocésverbal de la partie civile es ce possible? pourriez vous m indiquez comment vous avz proceder en vous souhaitant bon couragedans vos démarches

Par **zephirconstant**, le **03/02/2014** à **23:06**

Oui j'ai demandé après le premier procès à avoir une copie du procès verbal de synthèse, d'intervention, d'audition des témoins de l'enquete preliminaire, auprès du tribunal de police. Chose que j'ai obtenu en liassant une lettre timbrée à cet effet. Il me semble qu'il est normal d'avoir accès à ce dont autrui vous accuse. par ailleurs, la partie adverse avait déposé plainte mais moi de mon côté agalement lors de la même affaire.

Par **sheryne77**, le **04/02/2014** à **20:51**

bonsoir
merci pour votre reponse
a la suite dune plainte cotre ma mère de mon mari quise trouve mon cousin maternelle et la confrontation avec maman elle a demandé au brigadier une copie du procés verbale et celle ci luia repondu que ce n est pas possible l affaire a été classé sans suite car il ya eu plusieurs contradiction de la part de mon mari
ma mère veut a son tour porter plainte pour diffamation calomieuse mais on lui a dit d attendre la notification de sans suite
mais cela fait 9mos et le tribunal n a enregistré aucune trace de ça il disent que cela a du étre classé au commissariat

Par **zephirconstant**, le **05/02/2014** à **11:30**

Vous devriez poser cette question sur le forum, on m'a dit que pour avoir accès au procès verbal d'audition il faut avoir un avocat. Dans mon cas je me le suis procuré après le procès.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **sheryne77**, le **05/02/2014** à **23:23**

bonsoir
merci infinment
et bonne chance pour la suite de vos démarches

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés